



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



15128161

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

31-08-2015

 TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/09/2015 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0476.036.111

Dénomination

(en entier) : **SUPERETTE CHARLES**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : Rue Calbier, 13 - 7866 Bois-De-Lessines

Objet de l'acte : **Décision de la continuation des activités de la société en vertu de l'article 332 du Code des sociétés et rapport établi par la gérance en vertu de l'article 96 du même code**

L'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2015 a décidé à l'unanimité de continuer l'exploitation en dépit des pertes subies.

Cette décision est prise en tenant compte des mesures de redressements proposées par le gérant.

Dépôt de l'assemblée générale extraordinaire et du rapport du gérant du 16 mai 2015.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature